

POPULATION & SOCIÉTÉS

Nommer et compter les violences envers les femmes : une première enquête nationale en France

Maryse Jaspard et l'équipe Enveff *

Comment quantifier les violences, définies comme les atteintes à l'intégrité physique et psychique de la personne ? Essentiellement vécues dans la vie quotidienne, fondées sur un rapport de force ou de domination, les violences restent la plupart du temps de l'ordre du privé, circonscrites à des affaires personnelles. Elles sont souvent occultées, voire déniées par les victimes elles-mêmes. Or, pour compter les violences, il faut les dire, et pour les dire, il faut les nommer : deux impératifs qui nécessitent la mise au point d'une méthode appropriée.

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff, cf. encadré) est la première enquête statistique réalisée en France sur ce thème. Afin de cerner le phénomène dans ses aspects multiformes, elle prend en compte l'ensemble des violences envers les femmes d'âge adulte, quel qu'en soit l'auteur. Les femmes ont été interrogées au sujet des violences verbales, psychologiques, physiques ou sexuelles subies au cours des douze derniers mois dans l'espace public, au travail, au sein du couple ou dans les relations avec la famille et les proches. La violence n'était jamais nommée mais repérée à travers des actes, faits, gestes, paroles.

Les agressions physiques et sexuelles peuvent être considérées dès leur première occurrence comme une atteinte à l'intégrité de la personne. Pour d'autres agressions, comme les insultes, le dénigrement, le mépris, les actions de contrôle et les autres pressions psychologiques, c'est la répétition de faits apparemment anodins quand ils sont pris isolément qui finit par engendrer une situation d'emprise sur la personne. C'est pourquoi il faut recourir à des indicateurs

combinant le nombre, la nature des faits cités et leur fréquence pour obtenir une mesure graduée des violences. Ainsi, dans la vie de couple ou au travail, le degré maximal de contrainte psychologique, le « harcèlement moral », est constitué d'actes insidieux, de paroles humiliantes, qui sont répétés.

◆ L'espace sexiste des grandes métropoles

Dans la rue, les transports en commun ou les lieux publics, l'agression la plus fréquente est l'insulte ou la menace verbale (tableau 1). 13 % des femmes interrogées disent en avoir été victimes au cours de l'année ; pour plus de la moitié d'entre elles, cet affront s'est répété. Dans 25 % des cas, les femmes connaissent la personne qui a proféré l'insulte. Ceci résulte du caractère dual de l'espace collectif qui est à la fois un lieu de contacts ponctuels et un lieu de rencontres et d'échanges habituels. Connus ou non, les trois quarts des auteurs sont des hommes. L'agression verbale est plus fortement répandue dans les grandes villes et surtout en région parisienne, en liaison sans doute avec l'usage plus généralisé des espaces collectifs et des transports en commun.

Les agressions physiques – constituées des vols avec violence, coups et blessures et tentatives de meurtre – (2 %) ont été déclarées plus fréquemment par des femmes jeunes, en situation de précarité sociale ou d'isolement (chômeuses, femmes vivant seules). Les agresseurs sont en majorité des hommes (plus de 80 %).

Le fait d'avoir été suivie (5 %), qui a des connotations sexuelles, ou d'avoir été confrontée à un exhibitionniste (3 %) concerne en priorité les femmes jeunes, indépendamment de leur position sociale, et ces incidents augmentent avec la taille de l'agglomération.

* Elizabeth BROWN, Stéphanie CONDON, Jean-Marie FIRDION, Dominique FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL, Annik HOUEL, Brigitte LHOMOND, Marie-Josèphe SAUREL-CUBIZOLLES, Marie-Ange SCHILTZ

Les atteintes sexuelles subies dans l'espace public, déclarées par 2 % des femmes, sont principalement constituées d'avances sexuelles et de pelotage. Les attouchements sexuels, les tentatives de viol et les viols sont nettement moins fréquents. Sous l'expression indice global de « harcèlement sexuel », on a regroupé l'ensemble des « atteintes sexuelles » (1). Dénoncé par 8 % des répondantes, cet indice rend compte du climat sexiste qui règne dans certains lieux publics ; particulièrement prégnant dans la région parisienne (15 %) (figure 1), il est spécialement évoqué par les jeunes femmes (22 % des 20-24 ans).

◆ Au travail : entre les insultes des clients et la compétition professionnelle

Dans l'univers professionnel, deux phénomènes doivent être distingués : l'un touchant l'ensemble des salariés

(1) Face à la pléthore de mots désignant les violences verbales, la pauvreté du vocabulaire relatif aux « atteintes sexuelles » révèle le déni social du phénomène.

et sans doute lié à des formes de gestion du personnel dans un environnement fortement concurrentiel, l'autre à plus forte connotation sexuelle.

Les insultes et les menaces verbales, déclarées par 8 % des femmes, sont principalement le fait d'usagers ou de clients, pour l'essentiel de sexe masculin. Ces injures ne sont pas les seules formes d'humiliations repérables dans le cadre de l'activité professionnelle. Un indicateur de pression psychologique a été construit en regroupant les réponses positives à au moins une des trois situations suivantes : « se voir imposer des horaires, des tâches, des services dont personne ne veut » ; « faire l'objet de critiques répétées et injustes » ; « être mise à l'écart ». 17 % des femmes déclarent ainsi avoir fait l'objet de pressions psychologiques dans leur travail au moins une fois dans l'année écoulée ; celles-ci – de même que les insultes – s'exercent plus fortement sur les femmes d'âge et de niveau de diplôme extrêmes : sur les femmes jeunes de niveau inférieur au baccalauréat (29 %) et, dans une moindre mesure, sur les femmes âgées de plus de 45 ans de formation supérieure (20 %). L'accent étant aujourd'hui mis sur le harcèlement moral, un second indicateur prend en compte la multiplicité des faits et leur intensité afin de distinguer les critiques occasionnelles des critiques chroniques (4 %).

La violence physique proprement dite est rare dans la sphère professionnelle (0,6 %) et toujours d'origine masculine. En revanche, la destruction du travail ou des outils de travail (2 %), autre forme d'atteinte relativement fréquente, est un acte perpétré par des collègues des deux sexes.

Enfin, en matière de contraintes sexuelles, le code pénal et le code du travail contiennent depuis 1992 des dispositions relatives au harcèlement sexuel : « pour une personne abusant de l'autorité que lui confère sa fonction, est puni le fait de harceler autrui en usant d'ordres, de menaces ou de contraintes dans le but d'obtenir des faveurs de nature sexuelle ». Cependant, en conformité avec l'approche générale des atteintes sexuelles, la définition a été ici élargie au fait « d'obliger à voir des images pornographiques » et à tous les auteurs possibles – supérieurs hiérarchiques, collègues, subordonnés, clients et usagers, autres personnes — et non aux seuls détenteurs d'autorité.

La plus grande partie des faits de harcèlement sexuel rapportés consistent en avances sexuelles et

Tableau 1 - Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences au cours des 12 derniers mois selon l'âge (en %)

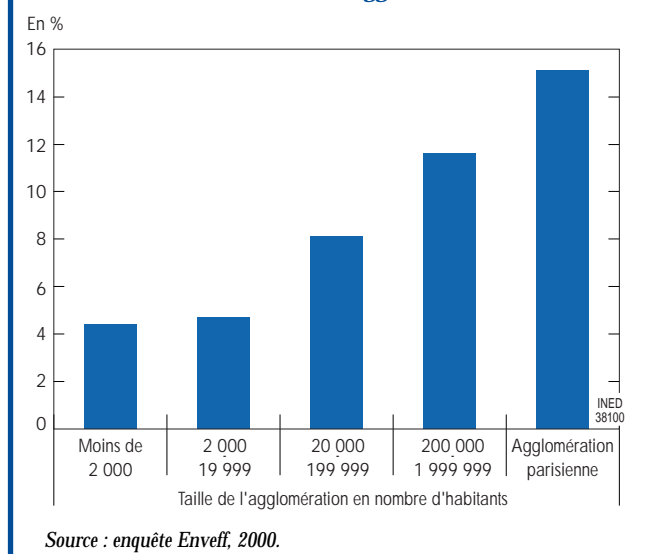
Type de violence	20-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-59 ans	Ensemble
Dans l'espace public*	(n=717)	(n=1 934)	(n=2 122)	(n=2 197)	(n=6 970)
Insultes et menaces verbales	24,9	15,2	11,7	8,6	13,2
Agressions physiques	2,8	1,6	1,2	1,7	1,7
Être suivie	12,4	5,8	4,0	2,8	5,2
Exhibitionnisme	8,9	3,3	1,7	1,2	2,9
Avances et agressions sexuelles	6,5	2,6	0,9	0,5	1,9
Indice global de harcèlement sexuel (1)	21,9	9,9	5,9	3,9	8,3
Au travail**	(n=335)	(n=1 409)	(n=1 596)	(n=1 408)	(n=4 748)
Insultes et menaces verbales	11,7	10,1	8,8	6,2	8,5
Pressions psychologiques	20,2	18,6	15,2	15,7	16,7
– dont harcèlement moral (2)	5,2	4,7	3,6	3,1	3,9
Destruction du travail, de l'outil de travail	3,6	2,8	2,3	1,3	2,2
Agressions physiques	0,6	0,6	0,6	0,5	0,6
Harcèlement sexuel	4,3	2,8	1,9	0,7	1,9
Violences conjugales***	(n=464)	(n=1 707)	(n=1 872)	(n=1 865)	(n=5 908)
Insultes et menaces verbales	6,1	4,1	4,3	3,9	4,3
Chantage affectif	2,7	1,4	2,3	1,6	1,8
Pressions psychologiques	51,2	40,1	35,4	32,6	37,0
– dont harcèlement moral (3)	12,1	8,3	7,5	6,5	7,7
Agressions physiques	3,9	2,5	2,5	2,2	2,5
Viols et autres pratiques sexuelles imposées	1,2	0,9	1,0	0,6	0,9
Indice global de violence conjugale (4)	15,3	11,0	10,0	8,0	10,0

(1) Avoir, au moins une fois, été suivie ou en présence d'un exhibitionniste, ou avoir subi des avances ou une agression sexuelle. (2) Parmi les trois composantes de cet indice (brimades, critiques ou dénigrement, mise à l'écart), l'une au moins a une occurrence fréquente. (3) Avoir subi plus de trois faits constitutifs des pressions psychologiques dont l'un au moins a une occurrence fréquente. (4) Avoir subi du harcèlement moral ou des insultes répétées, ou du chantage affectif, ou des violences physiques ou sexuelles.

Champ : * ensemble des femmes de 20 à 59 ans ; ** femmes de 20 à 59 ans ayant exercé une activité professionnelle au cours des 12 mois précédant l'enquête ; *** femmes de 20 à 59 ans ayant eu une relation de couple au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : enquête Enveff, 2000.

Figure 1 - Indice global de harcèlement sexuel à l'encontre des femmes dans l'espace public selon la taille de l'agglomération



pelotage, la tentative de viol et le viol étant relativement rares à l'échelle d'une année. Au cours des douze derniers mois, environ 2 % des femmes ont subi avances et agressions sexuelles au travail et, dans un cas sur cinq, leur auteur était un supérieur hiérarchique. Le phénomène dépasse ainsi largement le rapport d'autorité défini par la loi.

◆ Le huis-clos conjugal, haut lieu des violences

C'est dans l'intimité de l'espace conjugal que sont perpétrées le plus de violences de toutes natures. Les agressions et menaces verbales incluent les insultes, les menaces et le chantage affectif (s'en prendre aux enfants, menacer de se suicider). Les pressions psychologiques comprennent les actions de contrôle (exiger de savoir avec qui et où l'on a été, empêcher de rencontrer ou de parler avec des amis ou membres de la famille), d'autorité (imposer des façons de s'habiller, de se coiffer, ou de se comporter en public), les attitudes de dénigrement, de mépris ; l'indicateur de « harcèlement moral » correspond aux situations où plus de trois de ces faits ont été déclarés comme étant fréquents. Enfin, les agressions physiques, outre les tentatives de meurtre, les coups et autres brutalités, prennent en compte la séquestration ou la mise à la porte. Les agressions sexuelles se limitent ici aux gestes sexuels imposés et au viol.

Les résultats relatifs aux violences conjugales concernent les femmes qui ont eu une relation de couple, avec ou sans cohabitation, au cours des douze derniers mois. Les pressions psychologiques y occupent une place prépondérante, mais l'importance des violences sexuelles a été dévoilée par les déclarations des enquêtées (1 %). Les deux tiers des femmes contraintes par leur conjoint à des pratiques ou rapports sexuels forcés en ont parlé pour la première fois en répondant au questionnaire. Les femmes qui ne

sont plus avec leur partenaire au moment de l'enquête, en particulier les divorcées avec ou sans enfants, ont déclaré trois à quatre fois plus de violences que les autres, notamment pour le harcèlement moral (respectivement 27 % et 7 %) (tableau 2).

Les insultes et le chantage affectif ou les menaces se conjuguent différemment selon la position sociale : les femmes issues des catégories les plus défavorisées se déclarent plus souvent insultées, tandis que menaces et chantage s'observent dans tous les milieux.

Pour toutes les formes de violences conjugales, les femmes les plus jeunes (20-24 ans) ont déclaré nettement plus de violences que leurs aînées ; dans une moindre mesure, les chômeuses semblent également plus exposées que les femmes ayant un emploi. Les violences physiques sont perpétrées dans tous les milieux sociaux mais parmi les femmes de plus de 25 ans, les cadres rapportent nettement plus d'agressions physiques, répétées ou non : 4 % en déclarent au moins une, contre 2 % des employées ou professions intermédiaires. La pression psychologique occasionnelle est plus fréquemment dénoncée par les étudiantes et les femmes les plus diplômées.

L'indice global de violence conjugale s'appuie sur le constat établi par les acteurs sociaux qui aident les victimes : les violences psychologiques et verbales répétées seraient aussi destructrices que les agressions physiques. Une femme en couple sur dix vit cette situation et trois femmes sur dix la vivaient, parmi celles qui se sont séparées récemment. Dans l'ensemble, les violences conjugales sont aussi fréquentes (environ 9 %), que les femmes exercent une activité professionnelle ou qu'elles soient au foyer. En revanche,

Tableau 2 - Proportion de femmes ayant déclaré avoir subi des violences conjugales au cours des 12 derniers mois selon la situation de couple au moment de l'enquête (en %)

Type de violence	En couple (n=5 793)	Plus en couple (n=115)	Ensemble (n=5 908)
Insultes et menaces verbales	4,0	14,8	4,3
- dont répétées	1,6	8,1	1,8
Chantage affectif	1,7	8,2	1,8
Pressions psychologiques	36,5	59,4	37,0
- dont répétées	23,5	52,4	24,2
- dont harcèlement moral (1)	7,3	27,3	7,7
Agressions physiques	2,3	10,2	2,5
- dont répétées	1,3	6,9	1,4
Viols et autres pratiques sexuelles imposées	0,8	1,8	0,9
Indice global de violence conjugale (2)	9,5	30,7	10,0

(1) Avoir subi plus de trois faits constitutifs des pressions psychologiques dont l'un au moins a une occurrence fréquente.

(2) Avoir subi du harcèlement moral ou des insultes répétées, ou du chantage affectif, ou des violences physiques ou sexuelles.

Champ : femmes de 20 à 59 ans ayant eu une relation de couple au cours des 12 mois précédant l'enquête.

Source : enquête Enveff, 2000.

Extrait du questionnaire : les pressions psychologiques dans le couple

• Au cours des 12 derniers mois, est-ce que votre conjoint ou ami(e) :

/jamais/rarement/quelquefois/souvent/systématiquement

1. vous a empêchée de rencontrer ou de parler avec des amis ou membres de votre famille ?
2. vous a empêchée de parler à d'autres hommes ?
3. a critiqué, dévalorisé ce que vous faisiez ?
4. a fait des remarques désagréables sur votre apparence physique ?
5. vous a imposé des façons de vous habiller, de vous coiffer, ou de vous comporter en public ?
6. n'a pas tenu compte ou a méprisé vos opinions, a prétendu vous expliquer ce que vous deviez penser ?
a/ dans l'intimité b/ devant d'autres personnes
7. a exigé de savoir avec qui et où vous étiez ?
8. a cessé de vous parler, refusé totalement de discuter ?
9. vous a empêchée d'avoir accès à l'argent du ménage pour les besoins courants de la vie quotidienne ?

les chômeuses (14 %) et les étudiantes (12 %) – plus jeunes et quelquefois dans des situations de relative instabilité ou de précarité économique – déclarent plus souvent des relations de couple violentes.

◆ Environ 50 000 femmes de 20 à 59 ans victimes de viol en un an

Un indicateur global d'agressions sexuelles a été construit en tenant compte des violences sexuelles subies au cours des douze derniers mois quel qu'en ait été le cadre. Il mesure la proportion de femmes qui ont déclaré avoir subi au moins une fois des attouchements sexuels, une tentative de viol ou un viol ; ces faits concernent 1,2 % des femmes interrogées. Les viols affectent 0,3 % des femmes.

Si l'on applique cette dernière proportion aux 15,9 millions de femmes âgées de 20 à 59 ans vivant en France métropolitaine (lors du recensement de 1999), ce sont quelque 48 000 femmes âgées de 20 à 59 ans qui auraient été victimes de viol dans l'année (2). Cette estimation est à rapprocher des déclarations faites à la police et à la gendarmerie : 7 828 viols en 1998, dont 3 350 concernaient des personnes majeures. Seuls environ 5 % des viols de femmes majeures feraient ainsi l'objet d'une plainte.

Les premiers résultats de l'enquête Enveff montrent que c'est dans leur vie de couple que les femmes adultes subissent le plus de violences psychologiques, physiques et sexuelles. Les coups et les autres brutalités physiques sont majoritairement le fait des conjoints ; toutefois, le terme de « femmes battues » couramment utilisé ne rend pas compte de la totalité des violences conjugales puisque le harcèlement moral y tient une grande place.

(2) L'estimation est comprise entre 32 000 et 64 000 (intervalle de confiance à 95 %).

L'enquête nationale sur les violences envers les femmes en France (Enveff)

L'enquête Enveff, commanditée par le Service des Droits des femmes et le Secrétariat d'État aux Droits des femmes* répond aux recommandations faites aux gouvernements, lors de la Conférence mondiale sur les femmes à Pékin en 1995, « de produire des statistiques précises concernant les violences faites aux femmes ». Coordonnée par l'Institut de démographie de l'université Paris I (Idup), elle a été réalisée par une équipe pluridisciplinaire de chercheurs appartenant au CNRS, à l'Ined, à l'Inserm et aux universités.

L'enquête a été réalisée par téléphone de mars à juillet 2000, auprès d'un échantillon représentatif de 6 970 femmes âgées de 20 à 59 ans, résidant en métropole et vivant hors institutions. Afin d'établir une relation de confiance, les questions sur les actes de violence ne venaient qu'à l'issue d'un module recueillant des données contextuelles (caractéristiques familiales, économiques, sociales, résidentielles, etc.), des éléments biographiques et des informations sur l'état de santé. Le questionnaire a été conçu pour faire émerger progressivement les situations de violence et favoriser la remémoration d'événements parfois très anciens. La violence n'était jamais nommée, chaque module recueillant, pour les douze derniers mois, l'occurrence de faits non qualifiés de violents. L'enquête a aussi porté sur les violences les plus graves subies au cours de la vie.

Dans les déclarations des enquêtées, des différences de sensibilité entre les générations et entre les groupes sociaux se manifestent notamment au sujet des violences psychologiques. Ainsi, d'après une étude qualitative réalisée auprès des enquêtées, les répondantes avaient dans l'ensemble tendance à minimiser les situations vécues ; les résultats montrent cependant que les femmes jeunes et les plus diplômées déclarent plus facilement ces faits.

Parmi les femmes qui ont échappé à l'enquête, un groupe est certainement très touché par les phénomènes de violence quels qu'ils soient : les femmes hébergées en foyer et dans les centres d'accueil d'urgence, ou sans domicile ; l'évaluation maximale de leur nombre est de l'ordre de 14 000 à 15 000 pour la France métropolitaine.

Les résultats présentés sont redressés par calage sur les données de l'enquête Emploi de l'Insee (1999) à partir des structures par âge, catégorie socioprofessionnelle, statut d'activité, état matrimonial et type de ménage des femmes résidant en France métropolitaine.

* En partenariat avec l'ANRS, la CNAF, le FAS, l'IHESI, l'OFDT, le Conseil régional d'Île-de-France, le Conseil régional de PACA et la mission de recherche Droit et Justice.

Un des enseignements de l'enquête Enveff a été de mettre en évidence l'ampleur du silence et l'occultation des violences par les femmes qui les subissent. L'interrogation des femmes dans un cadre neutre et anonyme a contribué à lever le voile qui masquait les violences sexuelles : un grand nombre de femmes ont parlé pour la première fois au moment de l'enquête des violences sexuelles dont elles ont été victimes. Le secret est d'autant plus fort que la situation se vit dans l'intimité ; il relève probablement d'un sentiment de culpabilité, voire de honte éprouvé par les victimes, et souligne une certaine carence de l'écoute, tant des institutions que des proches. ◆◆◆